SOMMAIRE

Présentation générale	page 2
Chiffres-clés	page 5
Bilan	page 6
Compte de résultat	page 7
Flux de trésorerie	page 8
Hors-bilan	page 9
Annexes aux comptes	page 10
Autres éléments d'information : endettement en valeur de marché et en valeur de remboursement	page 41

PRESENTATION GENERALE

1. LA MISSION

L'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996¹ a créé, à compter du 1^{er} janvier 1996, la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle conjointe du ministre en charge de l'économie et des finances et du ministre chargé de la Sécurité sociale.

La CADES a pour mission :

- d'amortir la dette sociale qui lui est transférée, c'est-à-dire les déficits cumulés à l'agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS);
- d'effectuer des versements à différentes caisses et organismes de Sécurité sociale.

L'échéance de sa mission, fixée auparavant au 31 janvier 2014, a été repoussée jusqu'à l'amortissement total de la dette sociale reprise.

Pour assurer cette mission, la CADES bénéficie du produit de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) créée par le chapitre 2 de l'ordonnance précitée et a bénéficié du produit de la vente du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de Sécurité sociale et de l'ACOSS.

Une fraction de la contribution sociale généralisée (CSG) est versée à la CADES depuis l'exercice 2009 à hauteur de 0,2 %. Cette fraction est portée, à compter de l'exercice 2011 à 0,48 % pour la CSG sur les revenus d'activité et de remplacement, sur les revenus du patrimoine et les produits de placement assujettis ; et à 0,28 % pour les gains aux jeux.

Deux nouvelles ressources ont été attribuées à la CADES, à compter de l'exercice 2011 :

- une fraction de 1,3 % des prélèvements sociaux sur les produits du patrimoine et les revenus de placement;
- un versement annuel de 2,1 milliards d'euros du Fonds de réserve pour les retraites (FRR) jusqu'à l'exercice 2024 inclus.

Elle a la possibilité de contracter des emprunts, notamment par appel public à l'épargne et émission de titres négociables représentatifs d'un droit de créance.

De plus, la CADES bénéficie des remboursements de créances sur des organismes étrangers de Sécurité sociale obtenus par la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Enfin, conformément à la loi 2004-810 du 13 août 2004, les futurs excédents de la Sécurité sociale (branche maladie) seront affectés prioritairement à la CADES, dans des conditions à prévoir par une loi de financement de la Sécurité sociale.

2. L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

La CADES est administrée par un conseil d'administration assisté par un comité de surveillance.

La composition du conseil d'administration a été modifiée par décret n° 2011-458 du 26 avril 2011. Il comprend désormais une majorité de représentants des organismes de Sécurité sociale, alors qu'il était auparavant composé uniquement de représentants de l'Etat.

Elle est soumise aux dispositions des décrets n° 53-1227 du 10 décembre 1953² modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif et n° 62-1587 du 29 décembre 1962³ modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont propres (ordonnance du 24 janvier 1996 précitée et décret n° 96-353 du 24 avril 1996).

En application de ces dispositions, les opérations financières et comptables incombent à l'ordonnateur de

 $^{^1}$ modifiée par la loi de financement n° 97-1164 de la sécurité sociale du 19 décembre 1997, la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998, les lois de finances 2001, 2002 et 2006, les lois de financement de la sécurité sociale de 2003, 2004, 2006 et 2008, la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie, la loi organique n° 2005-881 du 2 août 2005, la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008, l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009, la loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009, le loi n° 2010-476 du 12 mai 2010, la loi organique n° 2010-1380 du 13 novembre 2010, la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010, la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010, la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010, la loi n° 2011-1906 du 21 décembre 2011, la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 et la loi n° 2012-958 du 16 août 2012.

² Abrogé à compter du 1er janvier 2013 par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)

Gf note 2 précédente

l'établissement, son président M. Patrice RACT MADOUX et à l'agent comptable M. Didier MAUPAS, contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM Finances).

Le budget de la CADES est arrêté chaque année avant le 30 novembre de l'année précédente par le conseil d'administration et approuvé par les ministres de tutelle.

Les crédits ouverts sont limitatifs, sauf pour les dépenses liées au remboursement des emprunts, les frais de gestion financière et les frais d'assiette et de recouvrement.

Le conseil d'administration arrête les comptes de l'établissement préparés par l'agent comptable. Le compte financier est ensuite transmis au directeur général des finances publiques, puis adressé à la Cour des comptes.

Parallèlement à l'examen et à l'arrêté des comptes, le conseil d'administration de la CADES s'assure de l'équilibre financier de la caisse sur sa durée de vie en fonction des prévisions actualisées d'encaissement de ses ressources et de l'évolution de l'échéancier d'amortissement de la dette comptabilisée au passif du bilan et des charges de la dette.

Les procédures et modalités de comptabilisation sont soumises à un audit contractuel externe. En outre, la CADES est soumise au contrôle financier de l'Etat dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 mai 2009 et au contrôle de la Cour des comptes.

Pour enregistrer les opérations comptables, la caisse dispose d'un système d'information géré à l'aide d'un logiciel partagé entre l'ordonnateur et l'agent comptable. Ce système installé en réseau est caractérisé par l'existence d'une base de données unique. Des habilitations pour l'accès et le traitement des données ont été clairement définies pour permettre à l'agent comptable et à l'ordonnateur d'exercer leurs prérogatives respectives.

3. LES DISPOSITIONS GENERALES D'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

Le cadre comptable

L'article 7 du décret n° 96-353 du 24 avril 1996 relatif à la CADES prévoit l'adoption d'un plan comptable particulier établi en conformité avec le plan comptable type des établissements publics à caractère administratif (instruction M 9-1 de la Direction générale des finances publiques).

Dans la mesure où ce plan de comptes, directement inspiré du plan comptable général, est peu adapté à l'activité particulière de la CADES, le conseil d'administration du 10 octobre 1996 a décidé d'adopter le plan comptable des établissements de crédit.

Dès lors, l'enregistrement des opérations et le compte financier annuel rendu par l'agent comptable sont présentés selon les normes propres à ces établissements et un compte financier est établi selon la norme réglementaire M 9-1 pour transmission aux organismes de contrôle.

Ce cadre comptable particulier, proposé par un consultant, est validé par l'ordonnateur, l'agent comptable, la direction générale de la comptabilité publique et le conseil national de la comptabilité (avis n° 99-04 - assemblée plénière du 18 mars 1999).

L'exécution des opérations par l'agent comptable

Elle est par nature différente de l'activité traditionnelle d'agent comptable d'un établissement public à caractère administratif.

En effet, le statut d'opérateur sur les marchés de la CADES a conduit à la mise en place de structures d'interventions adaptées à la spécificité de l'établissement. Ainsi, il convient de distinguer les opérations de financement des opérations de gestion administrative.

1. Les opérations de financement

Le circuit administratif des opérations de financement est induit par la mise en place de services « front office », « middle office » et « back office ».

Le « front office » est chargé, dans le cadre des procédures et limites qui lui sont fixées, des interventions sur les marchés financiers, de taux et de change afin d'y négocier les opérations courantes de financement, de placement et de gestion des risques de change et de taux.

Les opérations donnent lieu à l'élaboration de tickets d'opération numérotés en continu qui en décrivent les caractéristiques et sont visés par le « front office » puis vérifiés, visés et transmis à l'agent comptable par le « back office ».

Le « middle office » collecte les positions de trésorerie, établit les prévisions, fournit les échéanciers et effectue un premier contrôle de vraisemblance sur les opérations du « front office ».

Le « back office » enregistre et valide les opérations traitées par le « front office » après en avoir vérifié leur formalisme et le respect des limites. Il est chargé du suivi des risques, effectue les comptes-rendus et assure la liaison avec les services comptables.

Les tickets d'opérations sont alors comptabilisés en recettes et en dépenses par l'agent comptable.

2. Les opérations administratives

L'exécution de la gestion administrative du budget est effectuée conformément aux dispositions du décret du 29 décembre 1962⁴ portant règlement général sur la comptabilité publique. Les dépenses et les recettes de la gestion administrative font l'objet d'émissions de mandats de paiement et d'ordres de recettes, appuyés des pièces justificatives nécessaires.

Après exécution des contrôles prévus par les articles 12 et 13 du décret du 29 décembre 1962⁵ précité, ils sont pris en charge dans la comptabilité de l'établissement et payés ou recouvrés.

3. Les mouvements de trésorerie

La CADES dispose d'un compte de dépôt de fonds euro répertorié dans la nomenclature générale des comptes de l'Etat ouvert dans les livres du SCBCM Finances.

Ce compte est mouvementé en dépense, dans le cadre des opérations du budget administratif, à l'initiative exclusive de l'agent comptable. Il est alimenté par les remontées de CRDS, de CSG et des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placement, en provenance du réseau du Trésor public (transferts comptables quotidiens des trésoreries générales).

Depuis le 1^{er} septembre 2005, la CADES dispose d'un compte rémunéré propre ouvert à la banque de France distinct du compte unique du Trésor. Ce compte est impacté par toutes les opérations financières de la CADES en euros et par les remontées de la CRDS et de la CSG en provenance de l'ACOSS. Il est mouvementé en dépense à l'initiative exclusive de l'agent comptable.

Le solde du compte de dépôt de fonds est versé sur le compte propre de la CADES deux fois par semaine.

De plus, la CADES dispose de comptes ouverts dans les livres d'établissements financiers étrangers à New-York, Londres et Francfort.

Ces comptes ont vocation à demeurer en trésorerie zéro. Ils sont impactés par toutes les opérations liées aux émissions en devises de la CADES et à leur transformation en structures libellées en euros sur les marchés internationaux.

En raison des contraintes de gestion liées notamment au décalage horaire entre les marchés européen, asiatique, américain et australien, il a été institué une dérogation à la règle posée par le décret du 29 décembre 1962⁶ confiant au seul comptable public la capacité à mouvementer les comptes financiers. Ainsi, les opérations sur les comptes bancaires en devises de la CADES sont initiées par le « back office ».

4/43

⁴ Abrogé à compter du 1er janvier 2013 par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)

⁵ A compter du 1er janvier 2013, les contrôles du comptable sont prévus par les articles 19 et 20 du décret relatif au GBCP

⁶ Cf note 4 précédente

CHIFFRES CLES

En millions d'euros (*)

L'ENDETTEMENT NET EN VALEUR DE REMBOURSEMENT

Au 31/12/2012	137 005
Au 31/12/2011	142 475
Au 31/12/2010	86 299

31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
11 949	11 678	5 135
12 271	11 796	8 151
1 653	1 576	0
2 100	2 100	0
-	-	-
-	-	_
-4 072	-3 791	-3 014
-3	-3	-2
	11 949 12 271 1 653 2 100 - -4 072	11 949

Le tableau ci-dessus différencie les charges financières et les charges générales d'exploitation. Sur les rapports des exercices précédents, 2011 et 2010, les charges générales d'exploitation étaient incluses dans les charges financières pour un montant respectif de 3 et 2 millions d'euros.

^(*) Dans l'ensemble du document, « m » sera mis pour million et « Md » pour milliard.

BILAN

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP (note 1)	3 046,52	8 438,91	1 200,34
Effets publics et valeurs assimilées (note 1)	4 353,68	150,01	12 166,95
Créances sur les établissements de crédit (note 1)			
. A vue	4,66	0,75	0,29
. A terme	1 238,50	5 165,53	1 129,48
Immobilisations incorporelles (note 2)	0,01	0,01	0,00
Immobilisations corporelles (note 2)	0,13	0,16	0,17
Stocks d'immeubles (note 13 bis)	0,00	0,00	0,00
Autres actifs (note 3)	139,65	179,12	49,41
Comptes de régularisation (note 4)	3 129,62	5 463,10	2 665,73
TOTAL ACTIF	11 912,77	19 397,59	17 212,37
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)			
. A vue	3,08	0,00	0,00
. A terme	1 003,37	1 026,47	0,00
Dettes représentées par un titre (note 6)			
. Titres de créances négociables	11 084,80	42 880,68	8 446,45
. Emprunts obligataires et assimilés	134 321,07	114 046,95	92 798,48
. Autres dettes représentées par un titre	0,00	0,00	0,00
Autres passifs (note 7)	2 073,87	3 418,79	2 018,54
Comptes de régularisation (note 8)	890,07	789,23	624,67
Sous total endettement	149 376,26	162 162,12	103 888,14
Provisions (note 8b)	0,23	0,21	0,18
Dotation en immeubles	181,22	181,22	181,22
Report à nouveau	-149 594,02	-154 623,81	-91 991,84
Résultat	11 949,07	11 677,85	5 134,67
Situation nette	-137 463,72	-142 764,74	-86 675,95
TOTAL PASSIF	11 912,77	19 397,59	17 212,37

COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Intérêts et produits assimilés (note 9)	600,74	318,08	350,79
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	107,17	77,84	29,51
. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1,04	10,83	12,28
. Autres intérêts et produits assimilés	492,53	229,41	309,00
Intérêts et charges assimilées (note 10)	-4 617,77	-4 049,59	-3 347,19
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédits	-57,56	-152,85	-11,04
. Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-4 560,21	-3 896,74	-3 336,15
Commissions (charges) (note 10)	-55,02	-60,09	-17,37
Gain ou perte sur portefeuilles de négociation et assimilés (note11)	-0,37	-0,29	-0,28
. Solde des opérations de change	-0,37	-0,29	-0,28
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 11bis)	0,00	0,00	0,00
. Résultat net sur titres de placement	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation bancaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation bancaire	-0,06	-0,02	-0,02
PRODUIT NET BANCAIRE	-4 072,48	-3 791,91	-3 014,07
Charges générales d'exploitation (note 13)	-3,01	-2,89	-2,50
. Frais de personnel	-1,03	-1,00	-0,89
. Autres frais administratifs	-1,98	-1,89	-1,61
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-0,05	-0,04	-0,04
Autres produits d'exploitation :	16 240,31	15 656,58	8 312,03
. Produits liés à la CRDS et à la CSG (notes 12 bis et 12-1bis)	12 452,54	11 942,02	8 312,03
. Produits liés aux prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placement (note 12-2 bis)	1 687,10	1 607,38	0,00
. Produits du Fonds de réserve pour les retraites (note 12-3)	2 100,00	2 100,00	0,00
. Produits immobiliers (note 13bis)	0,18	0,43	0,00
. Reprise de provisions sur créances (note 12bis et 12-1 bis)	0,49	6,75	0,00
Autres charges d'exploitation	-215,88	-184,48	-160,75
. Charges liées à la CRDS et à la CSG (notes 12 bis et 12-1bis)	-115,90	-105,11	-86,83
. Charges liées aux prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placement (note 12-2 bis)	-33,99	-31,47	0,00
. Versement à l'Etat (note 14)	0,00	0,00	0,00
. Versements à la Sécurité Sociale (note 14)	0,00	0,00	0,00
. Dotation aux provisions sur créance (note 12 bis, 12-1bis et 12-2bis)	-65,94	-47,89	-73,92
. Charges immobilières (note 13bis)	-0,05	-0,01	0,00
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	11 948,89	11 677,26	5 134,67
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 948,89	11 677,26	5 134,67
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	11 948,89	11 677,26	5 134,67
Produits exceptionnels (note 15)	0,18	0,59	0,00

Flux de trésorerie		au 31/12/2012	au 31/12/2011	au 31/12/2010
Produit net bancaire		-4 072	-3 792	-3 014
Primes d'inflation		213	287	170
Provisions pour instruments financiers		0	0	0
Amortissement des primes et soultes		-58	-31	-15
Variation intérêts courus		95	266	98
Flux de trésorerie net bancaire	(A)	-3 822	-3 270	-2 760
Produit net d'exploitation		16 021	15 469	8 151
Variation PAR sur CRDS/CSG		-136	-447	88
Variation PAR sur les prélèvements sociaux fix	és à 2,2%	-24	-76	0
Variation CAP divers		-12	7	-2
Produits constatés d'avance (FRR)		0	0	0
Dotations ou reprises de provision diverses		0	0	0
Flux net des produits d'exploitation	(B)	15 849	14 953	8 237
Flux de trésorerie net des activités opérationne	elles (C=A+B)	12 027	11 683	5 477
Flux de trésorerie net des opérations financièn	res (D)	-10 491	55 341	4 066
Reprises de dettes	(E)	-6 648	-67 767	0
Flux net de trésorerie	(C+D+E)	-5 112	-742	9 543
Solde trésorerie début de période		13 755	14 497	4 955
Solde trésorerie fin de période		8 <i>643</i>	13 755	14 497
Flux net de trésorerie		-5 112	-742	9 543

Le tableau de trésorerie est structuré autour des éléments suivants :

• A - <u>flux de trésorerie net bancaire</u>

Il s'agit du produit net bancaire (dettes, produits financiers dérivés et instruments de trésorerie), déduction faite des revenus et des dépenses qui n'ont pas un impact sur la trésorerie (provisions, amortissements des primes d'émission ou de remboursement, intérêts courus, réévaluation des obligations indexées sur l'inflation...).

• B - flux de trésorerie net d'exploitation

Il s'agit du résultat d'exploitation (principalement les ressources de CRDS, de CSG, des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et sur les produits de placement, et du versement du FRR), déduction faite des revenus et des dépenses sans incidence sur la trésorerie (produits à recevoir ou charges à payer).

• C - flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Il est composé des flux de trésorerie net bancaire et d'exploitation (C = A + B).

• D - <u>flux de trésorerie net provenant des activités de financement</u>

Il s'agit des flux de trésorerie liés aux émissions de dette et les remboursements qui ont eu lieu au cours de la période.

• E - <u>reprises de dette sociale</u>

La dette sociale reprise représente les décaissements effectués au cours de la période par la CADES, au titre des reprises de dettes auprès des organismes de Sécurité sociale.

La variation de trésorerie nette est composée par les différents flux de trésorerie :

- flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation (C) ;
- flux de trésorerie net provenant des activités de financement (D) ;
- reprises de dette sociale (E).

HORS BILAN

en millions d'euros (notes 16 à 18)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNES (note 18)			
Engagements de financement			
. Versements à différentes caisses et organismes de Sécurité sociale (article 4.IV ordonnance 96-50 du 24/01/96)	-	-	-
. Première reprise de dette prévue par LFSS 2011	5 780,55	2 700,00	68 000,00
. Deuxième reprise de dette prévue par LFSS 2011	52 271,40	62 000,00	62 000,00
. Engagements de financements donnés : prises en pension	584,76	69,04	-
ENGAGEMENTS RECUS (note 18)			
Engagements de financement			
. Engagements reçus d'établissements de crédit : lignes de trésorerie et de crédit	700,00	9 700,00	700,00
. Engagements reçus d'établissements de crédit : lignes de crédit en billets de trésorerie (note 18)	2 000,00	5 000,00	-
. Engagements de financement reçus : emprunts	-	-	-
. Engagements de financement reçus : papiers commerciaux et mises en pension	-	81,98	-
. Engagements de financement reçus : versements du Fonds de réserve pour les retraites	25 200,00	27 300,00	29 400,00

ANNEXES AUX COMPTES

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2012

• Reprise de dettes des organismes de Sécurité sociale

La Loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la Sécurité sociale pour 2011 a fixé de nouvelles reprises de dettes par la CADES.

Une première reprise concerne, dans la limite de 68 milliards d'euros, et au plus tard le 31 décembre 2011 :

- o les déficits 2009 et 2010 des trois branches « Maladie, maternité, invalidité et décès »; « Vieillesse et veuvage » et « Famille » ;
- o le déficit prévisionnel 2011 des deux branches « Maladie, maternité, invalidité et décès » et « Famille ».

Le décret n° 2011-20 du 5 janvier 2011 a fixé les dates et versements pour un montant total de 65,30 milliards d'euros.

Une deuxième reprise concerne les déficits 2011 à 2018 du régime « Vieillesse et veuvage », dans la limite de 62 milliards sur la période et dans la limite de 10 milliards par an. Ces versements interviendront au plus tard le 30 juin de chaque année à compter de 2012.

Le décret n° 2012-329 du 7 mars 2012 a fixé le détail de ces versements (9,73 milliards d'euros) sur l'année 2012.

Ce décret tient compte d'une régularisation de 3,08 milliards d'euros en faveur de la CADES, résultant de la différence entre, d'une part, le montant cumulé des déficits constatés pour 2009 et 2010 et les déficits provisoires pour 2011 et d'autre part, le montant des versements effectués en 2011 à ce titre par la CADES.

Le montant provisoire des transferts que la CADES a effectué au profit de l'ACOSS en 2012 au titre du déficit provisoire 2011 du régime « Vieillesse et veuvage », a été fixé à 9,73 milliards d'euros. Ce montant effectivement transféré a été compensé du montant de la régularisation des déficits 2009 et 2010 et s'est élevé à 6,65 milliards d'euros. Le montant des déficits pour l'année 2011 des deux branches restant un montant provisoire et non arrêté par décret, la différence entre d'une part le montant maximum de reprise prévu par la Loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 (68 milliards d'euros) et d'autre part les versements effectués par la CADES (62,22 milliards d'euros) reste comptabilisée en engagements donnés (5,78 milliards d'euros).

De même, les reprises futures de déficits du régime « Vieillesse et veuvage » restant à effectuer au 31 décembre 2012 sont comptabilisées en hors-bilan en engagements donnés pour 52,27 milliards d'euros.

• Opérations financières

Emissions (hors papiers commerciaux)

La CADES a emprunté 30,96 milliards d'euros :

- quatre emprunts souscrits sous le programme de droit anglais (trois en USD et un en EUR) pour un montant de 7,20 milliards d'euros ;
- une augmentation de souches souscrite sous le programme de droit anglais en euros pour un montant de 0,5 milliard d'euros ;
- vingt et un emprunts souscrits sous le programme de droit français (un en GBP, quinze en EUR dont un CADESi, deux en JPY et trois en NOK) pour un montant de 15,50 milliards d'euros ;
- quatorze augmentations de souches souscrites sous le programme de droit français (treize en EUR dont 3 sur CADESi et un en GBP) pour un montant de 7,50 milliards d'euros ;
- deux BMTN souscrits pour un montant de 0,26 milliard d'euros.

Remboursements (hors papiers commerciaux)

La CADES a remboursé 13,37 milliards d'euros à l'échéance :

- neuf emprunts souscrits sous le programme de droit français pour un montant de 9,49 milliards d'euros,
- quatre emprunts souscrits sous le programme de droit anglais en USD pour un montant de 0,34 milliard d'euros,
- un emprunt souscrit sous le programme de droit australien en AUD pour un montant de 0,30 milliard d'euros,
- deux BMTN pour un montant de 3,20 milliards d'euros.

La CADES a remboursé par anticipation deux emprunts sous le programme de droit anglais pour un montant de 30 millions d'euros et un BMTN partiellement pour un montant total de 3,3 millions d'euros.

Swaps d'inflation

Deux swaps d'inflation sont arrivés à échéance dans l'année pour un montant de 50 millions d'euros.

• Lignes de crédit

Les engagements reçus au 31 décembre 2012 sont :

- quatre lignes de trésorerie à tirage tardif (back up) d'un montant total de 700 millions d'euros, annulables par la contrepartie avec un préavis de 30 jours ;
- une ligne bilatérale d'achat de papier commercial émis par la CADES pour un montant total de 2 milliards à échéance du 23 août 2013.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Principes généraux d'évaluation et de présentation

Les principes comptables adoptés par la CADES répondent à une double logique.

Etant donnée l'activité de nature financière de la CADES, les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions comptables applicables aux établissements de crédit et institutions financières, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis en France; il est fait notamment application du respect du principe de séparation des exercices et du principe de prudence.

La présentation des comptes est conforme au règlement CRBF n° 91.01 du 16 janvier 1991 modifié, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit. Dans l'avis CNC 99-04, le CNC a considéré que la CADES pouvait présenter certaines opérations de façon spécifique. Ainsi, la CADES présente au niveau de son compte de résultat des produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement les recettes de CRDS et CSG, les opérations sur son patrimoine immobilier et les versements qu'elle effectue à l'Etat et aux organismes de Sécurité sociale.

Ces comptes sont ensuite agrégés pour être conformes au plan comptable des établissements publics à caractère administratif, selon les prescriptions de l'instruction M 9-1, en vue de leur production à la Cour des comptes.

2. Spécificités de la CADES

La mission de la CADES est d'amortir la dette qui lui a été transférée. Le résultat mesure donc la capacité de la CADES à diminuer son endettement propre. Le résultat correspond aux ressources attribuées à la CADES auxquelles sont retranchées les charges financières relatives à son endettement externe.

Il est important de souligner la signification relative du compte de résultat de la CADES, compte tenu des spécificités de sa mission dont l'objet exclusif est d'éteindre une dette sur sa durée de vie.

3. Changement de méthodes et principes comptables par rapport aux exercices antérieurs

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables au cours de l'année 2012.

4. Reprises de dettes des organismes de Sécurité sociale

Les versements effectués par la CADES au titre de la reprise des déficits des organismes de Sécurité sociale prévus par les lois de financement de la Sécurité sociale sont comptabilisés en contrepartie de la situation nette dans la rubrique « Report à nouveau ».

Lorsque les versements de la CADES aux organismes de Sécurité sociale déterminés sur la base de déficits provisoires sont supérieurs aux déficits ultérieurement constatés, la CADES peut faire l'objet d'une régularisation en sa faveur. Ces régularisations sont comptabilisées en contrepartie de la situation nette dans la rubrique « Report à nouveau » lors du versement.

La reprise des déficits prévus par les lois et non encore versée aux organismes est présentée en engagement hors-bilan (note 18).

5. Ressources de la CADES

5.1 - Contribution au remboursement de la dette sociale

• Une ressource explicitement affectée à la CADES

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) constituée par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 a été explicitement créée comme ressource de la CADES : « Le produit des contributions constituées par le chapitre II de la présente ordonnance pour le remboursement de la dette sociale est affecté à la Caisse d'amortissement de la dette sociale » (article 6 de l'ordonnance).

Une ressource à assiette large

Les revenus assujettis à la CRDS sont multiples. On peut distinguer :

- d'une part, les revenus d'activité et de remplacement : revenus salariaux, indemnités de licenciement et de retraites sous certaines conditions, pensions de retraite et d'invalidité, indemnités journalières de maladie ou de maternité, aides personnalisées au logement, allocations familiales, aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants...;
- d'autre part, les revenus issus du patrimoine, les revenus des placements, de la vente de métaux précieux et de bijoux, les revenus issus des jeux.

Les contributions assises sur les revenus d'activité et de remplacement sont quotidiennement reversées essentiellement par l'ACOSS à la CADES au fur et à mesure de leur collecte.

Les contributions assises sur les autres revenus sont centralisées par les services financiers de l'Etat (recettes des impôts, trésoreries, recettes des douanes) avant d'être reversées à la CADES.

Des frais de recouvrement à la charge de la CADES

Comme le prévoit l'article 8 de l'ordonnance du 24 janvier 1996, les frais d'assiette et de recouvrement sont à la charge de la CADES. Ils sont définis forfaitairement par arrêté conjoint du ministre en charge de l'économie et des finances et du ministre chargé de la Sécurité sociale.

Le montant des contributions versées par les organismes collecteurs subit un prélèvement égal à 0,5 %.

La part de CRDS sur les revenus du patrimoine perçue par voie de rôle essentiellement par le réseau de la direction générale des finances publiques (DGFIP) est versée à la CADES sur la base des rôles émis et non des recouvrements effectués. En contrepartie, les sommes versées font l'objet d'un prélèvement de 4,1 % constitué des frais d'assiette et de recouvrement (0,5 %) ainsi que des frais de dégrèvement et de non-valeur prévus à l'article 1641 du Code général des impôts (3,6 %).

Les montants de CRDS affectés à la CADES sont retracés en « Autres produits d'exploitation » au compte de résultat. Les frais d'assiette et de recouvrement sont comptabilisés dans le compte « Autres charges d'exploitation».

Principe des droits constatés

En conformité avec le plan comptable des établissements de crédit et le Code de la Sécurité sociale qui fixe dans ses articles L114-5 et D-114-4-4, le principe de la mise en œuvre des droits constatés pour les organismes du régime général de Sécurité sociale, la CADES applique ce mode de comptabilisation.

Sont ainsi rattachés à l'exercice les montants de CRDS encaissés par les organismes collecteurs au titre de cet exercice indépendamment de leur date d'encaissement effectif. Afin de pouvoir comptabiliser ces produits à recevoir pour l'arrêté annuel, la CADES reçoit des organismes de recouvrement, une notification des évaluations des montants à rattacher à l'exercice et non encore encaissés et des créances de cotisations de CRDS qui restent à recouvrer par l'ACOSS. Pour l'arrêté semestriel ne recevant pas de notification de la part des organismes de recouvrement, la Cades estime les produits à recevoir sur la base des versements reçus au mois de juillet.

Les provisions sur ces créances de CRDS sont notifiées par l'ACOSS à partir d'un taux statistique annuel déterminé en fonction de l'antériorité de la créance et sont comptabilisées en réduction des créances brutes comptabilisées à l'actif de la caisse. Au 30 juin en l'absence de notification de l'ACOSS les provisions sur créances sont calculées avec les mêmes bases qu'à l'arrêté annuel précédent.

S'agissant de la perception de la CRDS, il est rappelé que la CADES ne joue à aucun moment le rôle de collecteur primaire puisqu'elle reçoit des organismes tiers, au premier titre desquels l'ACOSS, puis le réseau de la direction générale des finances publiques (DGFIP), l'ensemble des ressources qui lui reviennent. Sa mission se limite à la vérification de l'adéquation entre les sommes transférées et les pièces comptables

produites, tandis qu'incombent au collecteur, en contrepartie d'une rémunération correspondant à 0,5 % des

sommes recouvrées, outre le transfert de sommes, la vérification de l'assiette ainsi que les mesures de redressement ou de mise en recouvrement.

En conséquence, les compétences de la CADES en matière de recettes se limitent à une vérification comptable formelle des pièces produites par les organismes recouvreurs.

5.2 - Contribution sociale généralisée

La Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2009 n° 2008-1330 a étendu la mission de la CADES en lui confiant 27 milliards d'euros de dettes supplémentaires au titre du déficit de l'assurance maladie (14,1 milliards d'euros), de l'assurance vieillesse (8,8 milliards d'euros) et du fonds de solidarité vieillesse (4 milliards d'euros).

Conformément à la Loi organique du 2 août 2005, une augmentation de la ressource a été votée par le Parlement, permettant ainsi de ne pas allonger la durée de vie de la CADES. Cette nouvelle ressource correspond à une fraction de la contribution sociale généralisée (CSG). Celle-ci est versée à la CADES depuis l'exercice 2009 à hauteur de 0,2 % et a été portée, à compter de l'exercice 2011 à 0,48 % pour la CSG sur les revenus d'activité et de remplacement, sur les revenus du patrimoine et les produits de placement assujettis ; et à 0,28 % pour les gains aux jeux.

Il s'agit d'une ressource à assiette large qui porte d'une part, sur les revenus d'activité et de remplacement et d'autre part, sur les revenus issus du patrimoine, les revenus des placements, les revenus issus des jeux.

La différence d'assiette entre la CRDS et la CSG concerne notamment les revenus de la vente de métaux précieux et de bijoux, des jeux et des prestations familiales.

Les circuits de versement et les modalités de comptabilisation sont identiques pour la CRDS et la CSG.

5.3 - Prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placement

La Loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010, alloue à la CADES à compter de 2011 une fraction de 1,3 % des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placement, mentionnés aux articles 245-14 et 245-15du Code de la Sécurité sociale. Le taux de ces prélèvements est fixé à 5,4 % à compter du 1^{er} janvier 2012.

5.4 - Ressources provenant du Fonds de réserve pour les retraites

La Loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la Sécurité sociale pour 2011 prévoit que le Fonds de réserve pour les retraites (F.R.R.) verse du 1^{er} janvier 2011 jusqu'en 2024, au plus tard le 31 octobre, 2,1 milliards d'euros à la CADES, soit au total 29,4 milliards d'euros. Le calendrier et les modalités de ces versements sont fixés par convention entre les deux établissements.

La ressource annuelle de 2,1 milliards d'euros versée par le FRR à partir de l'année 2011 est comptabilisée en produit de l'exercice. Elle est versée en avril de chaque année.

L'engagement du FRR à verser les ressources annuelles subséquentes est comptabilisé en hors-bilan en « engagements reçus du Fond de réserve pour les retraites ».

6. Patrimoine privé à usage locatif

La totalité du patrimoine dévolu au 1^{er} janvier 2000 à la CADES en vertu de l'article 9 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 et constaté au niveau du compte de capital « Dotation en immeubles » a été cédée.

Pour le compte de la CADES, la CNAVTS assurait jusqu'à la fin de la convention la gestion des droits et obligations résiduels liés à ces immeubles.

La convention de gestion, signée en décembre 1999, avec la CNAVTS concernant tous les actes nécessaires à l'administration des immeubles a pris fin le 31 décembre 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la CADES gère en propre ces dossiers contentieux.

L'agent comptable effectue les prises en charge et comptabilise les recouvrements au vu des pièces justificatives fournies par l'ordonnateur.

7. Opérations en devises

Les opérations en devises font l'objet d'une comptabilisation multidevises et sont traitées conformément aux principes suivants :

- Les opérations affectant les comptes de bilan et de hors-bilan en devises sont réévaluées en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté.
- Les taux de change appliqués au 31 décembre 2012 (source BCE) sont les suivants :

```
USD:
          1,3194
                   SEK:
                               8,5820
                                        GBP:
                                                   0,8161
          1,2712
AUD:
                   NOK:
                               7,3483
                                       MXN:
                                                  17,1845
CHF:
          1,2072
                   NZD:
                               1,6045
                                       HKD:
                                                  10,2260
                               2,3551
CAD:
                                        JPY:
          1.3137
                   TRY:
                                                 113,6100
ZAR:
         11,1727
                   SGD:
                               1,6111
```

- Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en euros au cours en vigueur lors de leur inscription au compte de résultat.
- Les pertes et les gains de change latents ou définitifs sont enregistrés au compte de résultat, au sein des charges ou produits d'exploitation bancaire.

8. Pensions livrées sur titres

Des titres de première catégorie font l'objet de prises en pension dans le cadre du placement de la trésorerie disponible.

Les titres pris en pension sont présentés en créances sur établissements de crédit.

9. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites en comptabilité selon la méthode des coûts historiques. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériels de bureau et de matériels informatiques.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels.

10. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires émis par la CADES figurent au passif du bilan pour leur montant nominal (s'ils sont remboursés au pair), augmenté des dettes rattachées. Les emprunts obligataires en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté.

Les emprunts obligataires indexés sur l'inflation (indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac pour l'ensemble des ménages résidant en France métropolitaine) sont réévalués en fonction de l'index d'inflation à la date d'arrêté, amenant à la comptabilisation d'une prime de remboursement au passif de la CADES.

Les références d'inflation sont les suivantes :

IPC au 31 décembre 2012 : 124,80774

Indice Cadesi 2013 : 1,24591 Indice Cadesi 2017 : 1,10053 Indice Cadesi 2019 : 1,14178 Indice Cadesi 2021 : 1,03999 Indice Cadesi 2024 : 1,01982 Les primes d'émission positives constituent des charges à répartir, enregistrées comme telles dans les comptes de régularisation, à l'actif du bilan. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de charges d'exploitation bancaire.

Les primes d'émission négatives sont présentées au sein des produits constatés d'avance. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de produits d'exploitation bancaire.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont enregistrés en totalité au compte de résultat dès l'émission de la dette, en « commissions ».

11. Contrats d'échange de taux ou de devises

Les opérations de couverture sur des instruments financiers à terme de taux ou de change sont enregistrées conformément aux dispositions réglementaires du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises conclus à titre de couverture. Les contrats d'échange de taux sont conclus en conformité avec la politique de gestion du risque définie par le conseil d'administration. Les contrats d'échange de devises entrent exclusivement dans le cadre de la couverture du risque de change de la CADES.

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global sont inscrits prorata temporis au compte de résultat.

Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectée, sont constatés sous les rubriques « autres intérêts et produits ou charges assimilés » du compte de résultat, symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert.

Dans le cas de soultes provenant de swaps qui couvrent une dette à l'émission, la partie économique venant couvrir les frais d'émission du titre sous-jacent est rapportée en totalité au résultat au moment de la constatation de la soulte. Ce traitement permet de donner une image exacte de la situation patrimoniale des émissions transformées par un contrat d'échange comportant ces soultes et a pour conséquence un lissage prorata-temporis de l'équivalent des frais d'émission.

12. Contrats à terme de taux

Les opérations fermes de macro-couverture sur marchés organisés (obligations allemandes Bund et Bobl) sont enregistrées conformément aux dispositions réglementaires du CRBF. Les ventes de contrats financiers à terme Euro Bund Future et Euro Bobl Future sont comptabilisées pour leur valeur nominale au hors bilan. Les appels de marge sont comptabilisés directement au résultat. Les déposits sont quant à eux comptabilisés au bilan dans les dépôts de garantie versés. Enfin, les frais de courtage sont comptabilisés au résultat, ils représentent les frais de négociation consécutifs à la vente ou l'achat des Bund et Bobl.

13. Provision

La CADES ne constate pas de provision à caractère général. Le cas échéant, elle constate des provisions affectées à des risques déterminés, en conformité avec les principes comptables en vigueur.

14. Fiscalité

La CADES n'est assujettie ni aux impôts commerciaux (impôts sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle) ni à la taxe d'apprentissage. Le seul impôt auquel elle est soumise est la taxe sur les salaires.

En outre, les plus-values de cessions des immeubles transférés des caisses de Sécurité sociale n'ont donné lieu à aucune imposition à l'impôt sur les sociétés.

15. Gestion du risque de contrepartie

La CADES n'est susceptible d'être exposée au risque de contrepartie que sur trois types d'opérations : les opérations de placement, les opérations sur instruments de hors bilan et sur les lignes de crédits.

Dans les trois cas, elle a signé avec toutes ses contreparties des conventions de marché de type FBF prévoyant des appels de marge quotidiens (opérations de placement) et hebdomadaires (opérations sur instruments de hors bilan).

1. Les opérations de placement

La CADES place ses liquidités essentiellement sous forme de pensions livrées mais elle peut également acheter des titres d'Etat. En échange du prêt consenti à la contrepartie, la CADES reçoit en pleine propriété pour la durée de la pension, un titre d'Etat (OAT, BTAN, BTF) ou garanti par l'Etat. Les pensions sont essentiellement négociées avec des spécialistes en valeur du trésor (SVT) ou des contreparties ayant une notation AA.

Des appels de marge quotidiens lui apportent une sécurité supplémentaire en cas de forte variation des cours des titres reçus en garantie.

2. Les opérations sur instruments de hors bilan

Afin de gérer son risque de taux et de neutraliser le risque de change, la CADES négocie des instruments sur les marchés de dérivés (swaps de taux, swaps de devises, asset swaps).

Par l'utilisation de seuils de déclenchement adaptés à la notation de ses contreparties et d'appels de marge hebdomadaires, le risque résiduel en cas de défaillance d'une contrepartie est extrêmement réduit sur ce type d'instruments.

16. Opérations sur titres de placement

Le portefeuille de titres de placement suit les règles d'évaluation du règlement 90-01 modifié du CRBF. Ce portefeuille composé de titres à taux fixe émis par l'Etat est classé dans le poste « Effets publics et valeurs assimilés ».

Les titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition. Les produits d'intérêt sont comptabilisés dans la rubrique intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent. Ces provisions sont évaluées de manière individuelle.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

NOTES

LE BILAN

Au 31 décembre 2012, le bilan s'établit à 11,91 milliards d'euros pour un endettement global de 149,38 milliards d'euros. La situation nette ressort à – 137,46 milliards d'euros.

L'ACTIF

Note 1 : les opérations de trésorerie et interbancaires

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
BANQUES CENTRALES	3 046,52	8 438,91	1 200,34
Banques centrales	3 046,52	8 438,91	1 200,34
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	4 353,68	150,01	12 166,95
Achats de titres d'Etat (< 3 mois)	4 348,00	150,00	12 157,00
Créances rattachées	5,68	0,01	9,95
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 243,16	5 166,28	1 129,77
A vue	4,66	0,75	0,29
Comptes ordinaires débiteurs	4,66	0,75	0,29
Titres reçus en pension livrée à vue	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées	0,00	0,00	0,00
A terme	1 238,50	5 165,53	1 129,48
Titres reçus en pension livrée à terme (< 3 mois)	1 238,50	5 164,82	1 129,34
. dont pensions sur Bons du trésor	0,00	0,00	0,00
. dont pensions sur obligations	1 017,34	1 500,00	403,41
. dont pensions sur titres propres	221,16	3 664,82	725,93
Créances rattachées	0,00	0,71	0,14
TOTAL	8 643,36	13 755,20	14 497,06

Le compte « Banques centrales » représente les disponibilités sur le compte en euros de la CADES tenu à la Banque de France 7.

Note 2: les immobilisations incorporelles et corporelles

en millions d'euros	Valeur brute 01/01/2012	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/12/2012	Amortissements et dépréciations	Valeur nette 31/12/2012	Valeur nette 31/12/2011	Valeur nette 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	0,23	0,00	0,00	0,23	0,22	0,01	0,01	0,00
Logiciels	0,22	0,00	0,00	0,22	0,22	0,00	0,00	0,00
Divers	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00
Immobilisations corporelles	0,72	0,01	0,00	0,73	0,60	0,13	0,16	0,17
Matériels divers	0,72	0,01	0,00	0,73	0,60	0,13	0,16	0,17
TOTAL	0,95	0,01	0,00	0,96	0,82	0,14	0,17	0,17

Les comptes d'immobilisations incorporelles et corporelles traduisent, après amortissement, la valorisation des logiciels et matériels acquis par la CADES.

⁷ Les intérêts bancaires pour décembre 2012 sont constatés en note 4 « produits à recevoir ».

Note 3: les autres actifs

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
DEBITEURS DIVERS	139,65	179,12	49,41
Dépôts de garantie versés	18,67	113,72	0,00
Dépôts de garantie versés	18,67	113,54	0,00
Créances rattachées	0,00	0,18	0,00
Créances sur cotisations de CRDS, CSG			
et prélèvements sociaux non versées à recouvrer	120,98	65,40	49,41
Créance brute	570,81	449,77	392,65
Provisions	-449,83	-384,37	-343,24
Autres débiteurs divers sur opérations financières	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs divers sur frais de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs divers dont CNAV	0,00	0,00	0,00
Créance brute	1,00	1,18	1,61
Provisions / débiteurs divers	-1,00	-1,18	-1,61
TOTAL	139,65	179,12	49,41

Les autres actifs correspondent :

- aux créances sur cotisations de CRDS, CSG et des prélèvements sociaux non versées à recouvrer par l'ACOSS pour 120,98 millions d'euros. La créance brute de 570,81 millions d'euros est diminuée d'une provision pour dépréciation de 449,83 millions d'euros ;
- à une créance de 1 million d'euros correspondant à la fois au solde des dommages et intérêts demandés à la suite de la défaillance d'un acheteur s'étant engagé à acquérir un groupe d'immeubles (0,9 million d'euros), et à une créance concernant différents débiteurs (locataires et acquéreurs) en phase contentieuse (0,1 million d'euros). Ces créances sont intégralement provisionnées au 31 décembre 2012.

Les mouvements sur les provisions liés aux restes à recouvrer de CRDS, de CSG, des prélèvements sociaux et les dotations aux provisions relatives aux dossiers contentieux en cours sont décrits dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Provisions en début d'exercice	385,56	344,85	270,93
Dotations aux provisions (immobilier)	0,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions (CRDS, CSG et prélèvements sociaux)	65,94	47,89	73,92
Reprises de provisions (immobilier)	-0,18	-0,43	0,00
Reprises de provisions (CRDS, CSG et prélèvements sociaux)	-0,49	-6,75	0,00
Provisions en fin d'exercice	450,83	385,56	344,85

Note 4 : les comptes de régularisation actif

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
PRODUITS A RECEVOIR	1 891,18	1 729,96	1 315,90
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	144,25	158,52	225,09
Sur opérations à terme de devises	293,04	275,06	320,30
Sur recettes CRDS et CSG	1 353,50	1 217,68	770,51
Sur recettes des prélèvements sociaux sur les produits du patrimoine et les revenus de placement	100,28	76,27	0,00
Sur vente d'immeubles	0,00	0,00	0,00
Autres produits à recevoir	0,11	2,43	0,00
PERTES POTENTIELLES & PERTES A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	11,53	22,63	13,34
CHARGES A REPARTIR	275,94	294,94	237,74
Primes d'émission des emprunts obligataires et EMTN	275,94	294,94	237,74
Autres charges à répartir	0,00	0,00	0,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	16,60	42,52	12,01
Charges constatées d'avance / frais de fonctionnement	0,03	0,06	0,01
Intérêts précomptés sur TCN émis	15,67	42,46	12,00
Intérêts précomptés sur EO émis	0,90	0,00	0,00
Autres charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	934,37	3 373,05	1 086,74
Comptes d'ajustement sur devise	934,37	3 373,05	1 086,54
Compte de régularisation de la gestion locative	0,00	0,00	0,00
Divers	0,00	0,00	0,20
TOTAL	3 129,62	5 463,10	2 665,73

Les comptes de régularisation « actif » recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie. Il s'agit en particulier :

- des produits à recevoir liés à la CRDS et à la CSG (1 353,50 millions d'euros), aux prélèvements sociaux (100,28 millions d'euros), aux instruments financiers de taux (144,25 millions d'euros), aux instruments financiers de devises (293,04 millions d'euros) et aux intérêts du compte banque de France (0,11 million d'euros);
- des primes d'émission des emprunts obligataires et des EMTN à répartir pour 275,94 millions d'euros ;
- des charges constatées d'avance (16,60 millions d'euros) concernant notamment les intérêts précomptés sur l'émission des titres de créances négociables ;
- des comptes d'ajustement en devises pour 934,37 millions d'euros (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors bilan).

LE PASSIF

Le passif distingue la situation nette de la CADES des autres éléments de passif.

La situation nette, composée du report à nouveau, du résultat de l'exercice et de la dotation en immeubles s'élève à - 137 463,72 millions d'euros. Elle correspond à la dette transférée à la CADES (- 34 148,5 millions d'euros, - 47 310 millions d'euros issus de la loi du 13 août 2004, - 27 000 millions d'euros issus de la loi du 17 décembre 2008, - 65 300 millions d'euros issus de la loi du 20 décembre 2010, - 2 466,65 millions d'euros issus de la loi du 21 décembre 2011 et de - 6 648,05 millions d'euros issus du décret n° 2012-329 du 7 mars 2012), diminuée des résultats cumulés de l'établissement (45 163,56 millions d'euros depuis 1996 dont 11 949,07 millions d'euros pour l'année 2012), de la dotation en immeubles au 1^{er} janvier 2000 (181,22 millions d'euros) et du versement de l'ACOSS concernant la régularisation de la reprise des déficits de 1999 à 2006 (64,7 millions d'euros).

L'endettement, qui s'élève globalement à 149 376,26 millions d'euros, est composé essentiellement de dettes envers des établissements de crédit (1 006,45 millions d'euros), de dettes représentées par un titre (145 405,87 millions d'euros), des dépôts de garantie reçus et autres (2 073,87 millions d'euros) et des comptes de régularisation (890,07 millions d'euros).

Note 5 : les opérations de trésorerie et interbancaires

		Au 31/12	2/2012	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010 Total	
en millions d'euros	≤ 3 mois	is $0.3 \text{ mois } \le 1$ $0.3 \text{ mois } \le 1$ $0.3 \text{ mois } \le 1$ and $0.3 \text{ mois } \le 1$		> 5 ans	Total		
BANQUES CENTRALES							
Dettes envers les établissements de crédit	7,22	1,23	0,00	998,00	1 006,45	1 026,47	0,00
A vue	3,08	0,00	0,00	0,00	3,08	0,00	0,00
Comptes ordinaires créditeurs	3,08	0,00	0,00	0,00	3,08	0,00	0,00
A terme	4,14	1,23	0,00	998,00	1 003,37	1 026,47	0,00
Titres donnés en pension livrée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26,00	0,00
Comptes et emprunts	0,00	0,00	0,00	998,00	998,00	998,00	0,00
.en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	998,00	0,00
.en devises	0,00	0,00	0,00	998,00	998,00	0,00	0,00
Dettes rattachées	4,14	1,23	0,00	0,00	5,37	2,47	0,00
TOTAL	7,22	1,23	0,00	998,00	1 006,45	1 026,47	0,00

Note 6 : les dettes représentées par un titre

		Au	31/12/2012			Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
en milllions d'euros	≤3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Total	Total	Total
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	5 368,29	5 452,51	-	264,00	11 084,80	42 880,68	8 446,45
Billets de trésorerie émis en euros	973,00	1 180,50	0,00	0,00	2 153,50	10 165,50	10,00
Billets de trésorerie émis en devises	233,51	0,00	0,00	0,00	233,51	351,74	0,00
BMTN émis en euros	602,70	0,00	0,00	264,00	866,70	3 806,00	11,00
Papiers commerciaux émis en euros	756,65	1 408,50	0,00	0,00	2 165,15	4 460,05	0,00
Papiers commerciaux émis en devises	2 800,50	2 860,04	0,00	0,00	5 660,54	24 092,39	8 425,45
Autres TCN émis en devises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes rattachées	1,93	3,47	0,00	0,00	5,40	5,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	5 138,53	16 651,15	59 021,40	53 509,99	134 321,07	114 046,95	92 798,48
Emprunts obligataires et EMTN émis en euros	2 065,00	11 862,32	33 681,06	50 753,44	98 361,82	83 056,64	65 656,21
Emprunts obligataires et EMTN émis en devises	1 544,58	4 562,70	25 340,34	2 756,55	34 204,17	29 327,45	25 773,15
Dettes rattachées	1 528,95	226,13	0,00	0,00	1 755,08	1 662,86	1 369,12
TOTAL	10 506,82	22 103,66	59 021,40	53 773,99	145 405,87	156 927,63	101 244,93

L'un des emprunts émis en euros pour un montant de 200 millions et abondé de 100 millions à échéance 2025, a pour particularité un remboursement anticipé possible au gré de la contrepartie à partir de 2021.

Deux BMTN émis pour un montant de 595 millions d'euros à échéance du 28 mai 2013 et 11 millions d'euros à échéance du 30 décembre 2013 ont pour particularité un remboursement anticipé possible, partiel ou total, à chaque échéance de coupon trimestrielle.

Composition de l'endettement sur titre :

L'endettement sur titre comprend les titres de créances négociables pour 11 084,80 millions d'euros et les emprunts obligataires et titres assimilés pour 134 321,07 millions d'euros.

Les émissions d'emprunts obligataires et de titres assimilés sont effectuées sous :

- un programme d'émission de droit français, dont la limite est de 75 milliards d'euros ;
- un programme d'émission de droit anglais, dont la limite est de 65 milliards d'euros ;
- un programme d'émission de droit australien, dont la limite est de 6 milliards de dollars australiens ;
- un hors programme (« stand alone ») : en emprunts obligataires, placements privés et BMTN.

Au total, l'endettement sur titres à moins d'un an ressort à 32 610,48 millions d'euros et celui à plus de 5 ans à 53 773,99 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre respectivement 55 088,34 millions d'euros et 45 897,36 millions d'euros au 31 décembre 2011. L'endettement à échéance entre 1 an et 5 ans est passé de 55 941,93 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 59 021,40 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les tableaux qui suivent détaillent les emprunts par programme.

en millions d'euros								
Programme	Date d'émission	Date d'échéance	Nominal en devise	Devise	Nature	Taux facial	Code ISIN	
Droit australien	28/02/2008	28/02/2013	1 000	AUD	EMTN	7,50%	AU3CB0058196	
	01/04/1999	25/07/2013	3 100	EUR	EO	CADESI 3,15%	FR0000492308	
	11/10/2004	25/10/2014	4 400	EUR	EO	4,00%	FR0010120410	
	09/02/2005	25/04/2015	3 000	EUR	EO	3,625%	FR0010163329	
	09/12/2004	25/07/2019	2 400	EUR	EO	CADESI 1,85%	FR0010137554	
Hors programme	21/12/2004	25/10/2019	5 000	EUR	EO	4,00%	FR0010143743	
	27/05/2005	25/10/2020	4 000	EUR	EO	3,75%	FR0010198036	
	28/11/2011	25/04/2022	151	EUR	Plct Privé	4%		
	29/07/2011	19/12/2025	615	EUR	Plct Privé	3,91%		
	25/11/2011	19/12/2025	232	EUR	Plct Privé	4,50%		
	28/11/2011	28/05/2013	595	EUR	BMTN	Euribor 3 mois-marge	FR0120251253	
BMTN	19/07/2004	30/12/2013	11	EUR	BMTN	Euribor 3 mois-0,17%	FR0107096036	
BMIN	02/05/2012	02/05/2025	50	EUR	BMTN	Taux variable selon formule	FR0120634516	
	10/05/2012	19/12/2025	214	EUR	BMTN	Taux variable selon formule	FR0120634581	
	13/02/2012	13/02/2013	1 000	EUR	EO	Euribor 3 mois	XS0745001452	
	06/08/2007	06/03/2013	50	EUR	EMTN	4,442%	XS0314647149	
	25/11/2008	25/10/2013	200	USD	EMTN	3,40%	XS0400917349	
	15/12/2004	16/12/2013	100	USD	EMTN	4,51%	XS0207591271	
	15/12/2008	16/12/2013	250	USD	EMTN	2,66%	XS040503800	
	17/03/2011	17/03/2014	1 000	EUR	EO	1,09%	XS0605979870	
Droit anglais	11/07/2011	11/07/2014	2 500	USD	EO	1,25%	US12802NAB01	
	24/02/2012	24/02/2015	3 000	USD	EO	1,75%	US12802DAC02	
	30/06/2005	30/06/2015	25	AUD	EMTN	5,64%	XS0222727058	
	03/07/2012	06/07/2015	3 000	USD	EO	1,625%	US12802DAE67	
	31/03/2011	31/03/2016	2 500	USD	EO	2,375%	US12802DAA46	
	12/04/2012	12/04/2017	2 000	USD	EO	2,125%	US12802DAD84	
	07/03/2011	07/03/2018	1 000	EUR	EO	3,25%	XS0599789343	

en millions d'euros							
Programme	Date d'émission	Date d'échéance	Nominal en devise	Devise	Nature	Taux facial	Code ISIN
	23/03/2006	15/01/2013	1 000	USD	EMTN	5%	FR0010306340
	31/01/2012	31/01/2013	350	EUR	EO	Euribor 3 mois	FR0011191865
	01/02/2012	01/02/2013	100	EUR	EO	Euribor 3 mois	FR0011193507
	08/02/2012	08/02/2013	65	EUR	EO	Euribor 3 mois	FR0011199397
	21/01/2010	21/03/2013	500	EUR	EMTN	2,125%	FR0010844563
	04/11/2005	25/04/2013	3 000	EUR	EO	3,25%	FR0010249763
	17/06/2011	17/06/2013	600	GBP	EO	Libor GBP 3 mois +0,15%	FR0011062504
	08/04/2008	15/07/2013	1 000	USD	EMTN	3,25%	FR0010606442
	28/07/2010	29/07/2013	2 000	USD	EO	1,375%	FR0010925446
	04/09/2008	04/09/2013	3 000	EUR	EO	4,500%	FR0010660100
	15/10/2010	15/10/2013	1 500	USD	EO	0,875%	FR0010950675
	18/11/2011	18/11/2013	2 000	EUR	EO	1,750%	FR0011147701
	25/01/2011	27/01/2014	2 500	USD	EO	1,375%	FR0010998104
	31/01/2012	31/01/2014	170	EUR	EO	Euribor 3 mois	FR0011194190
	02/02/2012	02/02/2014	960	EUR	EO	Euribor 3 mois	FR0011194182
	12/03/2009	12/03/2014	12 000	JPY	EMTN	Libor JPY 3 mois+0,45%	FR0010734327
	25/02/2011	17/03/2014	1 500	USD	EO	1,625%	FR0011012731
	18/03/2011	18/03/2014	1 000	USD	EO	Libor USD 3 mois + 0,125%	FR0011023126
	08/04/2009	08/04/2014	34 000	JPY	EMTN	Libor JPY 3 mois+0,55%	FR0010745299
	30/06/2011	30/06/2014	1 000	GBP	EO	Libor GBP 3 mois + 0,25%	FR0011071323
	01/07/2009	01/07/2014	1 000	USD	EMTN	3,50%	FR0010775239
	02/07/2009	02/07/2014	1 200	USD	EMTN	Libor USD 3 mois+0,4%	FR0010776054
	18/06/2009	08/09/2014	525	GBP	EMTN	3,750%	FR0010770511
Droit français	22/10/2009	22/10/2014	1 250	USD	EMTN	2,875%	FR0010815332
	13/09/2011	24/11/2014	200	AUD	EO	Libor AUD 3 mois+0,4%	FR0011113307
	08/12/2009	15/01/2015	3 375	EUR	EO	2,625%	FR0010831669
	26/01/2010	26/01/2015	95	GBP	EMTN	Libor GBP 3 mois+0,02%	FR0010850156
	09/02/2012	09/02/2015	50	EUR	EO	1,81%	FR0011198829
	24/01/2012	16/02/2015	4 000	EUR	EO	1,875%	FR0011185032
	16/02/2012	16/02/2015	1 000	GBP	EO	Libor GBP 3 mois	FR0011201441
	23/02/2012	23/02/2015	125	EUR	EO	Euribor 3 mois	FR0011203850
	25/02/2009	25/02/2015	150	CHF	EO	2,125%	CH0012601446
	02/03/2010	02/03/2015	1 000	USD	EO	2,875%	FR0010862581
	22/04/2010	22/04/2015	156	AUD	EMTN	BBSW+0,28%	FR0010889725
	15/09/2010	15/09/2015	1 500	USD	EMTN	1,875%	FR0010941732
	16/09/2010	07/12/2015	700	GBP	EMTN	2,250%	FR0010942086
	08/04/2009	08/04/2016	25 000	JPY	EMTN	Libor JPY 3 mois+0,65%	FR0010745307
	16/02/2011	25/02/2016	4 500	EUR	EO	3%	FR0011008366
	15/03/2012	15/03/2016	30 000	JPY	EO	1%	FR0011214451
	08/03/2006	25/04/2016	6 100	EUR	EO	3,625%	FR0010301747
	02/11/2006	02/11/2016	1 250	USD	EMTN	5,25%	FR0010394452
	14/12/2009	14/12/2016	150	USD	EMTN	Libor USD 3 mois +55bp	FR0010831891
	20/03/2007	20/03/2017	450	MXN	EMTN	7,93%	FR0010449355
	13/04/2012	13/04/2017	76 900	JPY	EO	0,753%	FR0011234301
	12/04/2007	25/04/2017	3 800	EUR	EO	4,125%	FR0010456434
	28/07/2006	25/07/2017	2 000	EUR	EO	CADESI 1,85%	FR0010359679
	07/03/2008	20/12/2017	35	GBP	EMTN	Libor GBP 3 mois-0,3705%	FR0010594366

en millions d'euros	r		I I				ī
Programme	Date d'émission	Date d'échéance	Nominal en devise	Devise	Nature	Taux facial	Code ISIN
	20/01/2011	15/10/2018	300	GBP	EO	3,75%	FR0010994376
	26/10/2006	26/10/2018	400	CAD	EMTN	4,45%	FR0010386110
	10/06/2009	25/04/2020	4 250	EUR	EO	4,250%	FR0010767566
	02/07/2010	02/07/2020	200	EUR	EMTN	Euribor 3 mois+0,23%	FR0010917534
	25/10/2004	25/07/2020	1 000	EUR	EMTN	Max[0;((1+TEC100-1%)^0,25)-1]	FR0010120436
	26/10/2010	26/10/2020	1 000	USD	EO	3,00%	FR0010956565
	21/04/2009	21/04/2021	200	CHF	EO	3,00%	CH0100525382
	29/06/2010	25/04/2021	5 750	EUR	EO	3,375%	FR0010915660
	10/02/2011	25/07/2021	3 255	EUR	EO	CADESI	FR0011003672
	25/07/2006	25/10/2021	6 280	EUR	EO	4,375%	FR0010347989
	20/06/2012	20/06/2022	50	EUR	EO	Taux variable selon formule	FR0011270644
	26/09/2012	25/10/2022	3 000	EUR	EO	2,50%	FR0011333186
	19/04/2011	19/04/2023	200	CHF	EO	2,375%	CH0127860192
Dunit funnania	18/04/2011	25/04/2023	5 024	EUR	EO	4,125%	FR0011037001
Droit français	27/02/2012	27/02/2024	153	EUR	EO	Taux variable selon formule	FR0011202514
	02/07/2012	02/07/2024	60	EUR	EO	Taux variable selon formule	FR0011277383
	09/02/2012	25/07/2024	2 750	EUR	EO	CADESI	FR0011198787
	27/06/2012	27/06/2025	194	EUR	EO	3,202%	FR0011276427
	18/08/2011	18/08/2025	562,5	EUR	EO	3,625%	FR0011092261
	15/11/2011	15/11/2025	800	NOK	EO	4,700%	FR0011142215
	01/12/2011	01/12/2025	800	NOK	EO	5,120%	FR0011153097
	09/03/2011	09/12/2025	150	CHF	EO	2,50%	CH0124739902
	15/03/2012	15/12/2025	1 000	NOK	EO	4,95%	FR0011213958
	01/02/2012	15/12/2025	5 000	EUR	EO	4%	FR0011192392
	12/07/2011	19/12/2025	800	NOK	EO	4,80%	FR0011074178
	27/06/2012	19/12/2025	2 000	NOK	EO	4,84%	FR0011276732
	01/04/2011	20/12/2025	300	EUR	EO	3,80%	FR0011027929
	21/06/2012	21/12/2025	1 000	NOK	EO	4,52%	FR0011271527

Note 6 bis : opérations en euros et en devises avant et après opérations de couverture

Cette note présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette initiale ainsi que la structure des taux avant et après couverture. Elle donne une information constituée à la fois d'éléments comptables et financiers relatifs à la valeur et à la couverture des produits à l'échéance.

an millione d'avece	Dette ir	nitiale	Opérations de	couverture	Dette fi	inale
en millions d'euros	en devises	en euros	en devises	en euros	en devises	en euros
Dette en euros		104 545		39 146		143 691
Dette en devises		contrevaleur au 31/12/2012	C	contrevaleur au 31/12/2012		
CHF	726	601	-726	-601	0	0
GBP	4 584	5 617	-4 584	-5 617	0	0
JPY	177 900	1 566	-177 900	-1 566	0	0
USD	39 080	29 620	-39 080	-29 620	0	0
HKD	437	43	-437	-43	0	0
SEK	830	97	-830	-97	0	0
AUD	1 604	1 262	-1 604	-1 262	0	0
NOK	6 400	871	-6 400	-871	0	0
NZD	0	0	0	0	0	0
SGD	0	0	0	0	0	0
CAD	520	396	-520	-396	0	0
MXN	450	26	-450	-26	0	0
Sous-total devises		40 098		-40 098		0
Total général		144 643		-952		143 691

Le tableau ci-dessus retrace la dette nominale initiale en fonction de sa devise d'émission. Toutes les opérations en devises étant couvertes, la CADES est finalement endettée uniquement en euros. Ces couvertures neutralisent l'impact des variations des taux de change sur la dette de la CADES.

Le tableau suivant indique la structure des taux d'emprunt de la CADES. Les opérations de couverture modifient cette répartition initiale de sorte qu'au final, la CADES se retrouve endettée en taux fixe à hauteur de $62\%^{(1)}$, à taux variable à hauteur de 28% et à taux indexé sur l'inflation à hauteur de 10%.

Venti	Ventilation de la dette en euros et en devises avant et après opérations de couverture									
en millions d'euros	Dette initiale				Incidence des couvertures			Dette finale		
	en devises	en euros	total	%	en devises	en euros	en devises	en euros	total	%
Taux fixe										
TCN	0	1 053	1 053		0	540	0	1 593	1 593	
Emprunts obligataires, EMTN et BMTN	26 657	80 339	106 996		-26 657	6 960	0	87 299	87 299	
Placements privés	0	0	0		0	0	0	0	0	
Swaps de macro couverture	0	0	0		0	0	0	0	0	
Total taux fixe	26 657	81 392	108 049	75	-26 657	7 500	0	88 892	88 892	62
Taux variable										
TCN	5 894	3 266	9 160		-5 894	5 531	0	8 797	8 797	
Emprunts obligataires, EMTN et BMTN	7 547	3 896	11 443		-7 547	26 116	0	30 011	30 011	
Placements privés	0	998	998		0	0	0	998	998	
Swaps de macro couverture	0	0	0		0	0	0	0	0	
Total taux variable	13 441	8 160	21 601	15	-13 442	31 647	0	39 806	39 806	28
Taux indexé										
Emprunts obligataires	0	14 993	14 993		0	0	0	14 993	14 993	
Swaps de macro couverture	0	0	0		0	0	0	0	0	
Total taux indexé	0	14 993	14 993	10	0	0	0	14 993	14 993	10
Total général	40 098	104 545	144 643	100		-952	0	143 691	143 691	100

(1) dont 2 331 millions d'euros correspondant à la couverture via des swaps annulables au gré des contreparties. En cas d'exercice par la contrepartie, la position couverte revient à taux variable. Au 31 décembre 2012, compte tenu des conditions de marché, les options d'annulation au gré des contreparties sont très en dehors de la monnaie. Ainsi, la probabilité de revenir à taux révisable est proche de zéro.

Note 7: les autres passifs

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
DEPOTS DE GARANTIE RECUS	1 966,46	3 352,60	1 971,38
Dépôts de garantie reçus	1 966,44	3 351,43	1 970,82
Dettes rattachées	0,02	1,17	0,56
AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS FINANCIERES	1,18	3,09	2,24
AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	106,23	63,10	44,92
Versement à effectuer à l'Etat	0,00	0,00	0,00
Dettes fiscales	0,02	0,02	0,02
Dettes sociales	0,00	0,00	0,07
Fournisseurs	0,01	0,01	0,00
Autres créditeurs divers (ACOSS)	106,20	63,07	44,83
Autres créditeurs divers	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 073,87	3 418,79	2 018,54

Les autres passifs correspondent :

- aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des contrats de marché à terme et de pensions livrées mis en place afin de couvrir le risque de contrepartie, pour un montant de 1 966,44 millions d'euros au 31 décembre 2012 ;
- aux dettes rattachées sur appels de marge (0,02 million d'euros) ;
- aux commissions sur papiers commerciaux (1,18 millions d'euros);
- au compte créditeur de l'ACOSS (106,23 millions d'euros comprenant les avoirs indiqués par l'ACOSS).

Note 8 : les comptes de régularisation passif

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
CHARGES A PAYER	219,84	340,49	354,06
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts	166,20	192,48	286,57
Sur opérations à terme de devises	43,20	139,27	59,70
Commissions à payer sur opérations de marché	0,00	0,00	0,01
Charges à payer sur frais de fonctionnement	0,39	0,15	0,24
Frais à payer sur recettes CRDS et CSG	7,93	6,82	4,53
Frais à payer sur recettes des prélèvements sociaux sur les produits du patrimoine et les revenus de placement	2,05	1,36	0,00
Autres charges à payer	0,07	0,41	3,01
GAINS POTENTIELS ET GAINS A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	47,38	45,53	34,21
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	618,26	397,40	214,61
Primes d'émission des emprunts obligataires	618,24	397,39	201,65
Sur titres d'Etat	0,02	0,01	12,96
Sur opérations en devises	0,00	0,00	0,00
Autres produits constatés d'avance	0,00	0,00	0,00
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	4,60	5,81	21,79
Comptes d'ajustement sur devises	4,56	5,73	21,71
Divers	0,04	0,08	0,08
TOTAL	890,07	789,23	624,67

Les comptes de régularisation passif recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie.

Il s'agit notamment:

- des charges à payer sur les swaps de taux (166,20 millions d'euros), les opérations à terme de devises (43,20 millions d'euros), sur la CRDS et CSG (7,93 millions d'euros) et sur les prélèvements sociaux sur les produits du patrimoine et les revenus de placement (2,05 millions d'euros);
- des soultes à étaler sur swaps de devises (47,38 millions d'euros) ;
- des produits constatés d'avance sur les primes d'émission sur emprunts obligataires et sur les titres d'Etat (618,26 millions d'euros) ;
- des comptes d'ajustement en devises pour 4,56 millions d'euros (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors bilan).

Note 8bis : les comptes de provision

Le poste provisions pour risques et charges est constitué d'une provision relative aux indemnités de licenciement.

en millions d'euros	Au 31/12/2011	Dotation	Reprise	Au 31/12/2012
Provisions	0,21	0,02	0,00	0,23
Provisions pour indemnités de licenciement	0,21	0,02	0,00	0,23
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,21	0,02	0,00	0,23

COMPTE DE RESULTAT

Il distingue le produit net bancaire des autres produits et charges d'exploitation pour faire apparaître le résultat de l'exercice.

Produit net bancaire	-4 072,48	millions d'euros
Produits exceptionnels	0,18	million d'euros
Autres produits et charges d'exploitation	16 021,37	millions d'euros
Résultat brut d'exploitation = résultat de l'exercice	11 949,07	millions d'euros

La mission de la CADES est d'amortir la dette qui lui a été transférée. Le résultat mesure la capacité de la CADES à diminuer son endettement propre.

Le Produit net bancaire

Il s'agit du résultat de l'exploitation bancaire, qui rapproche le coût de l'endettement, les produits de trésorerie et le solde des opérations financières.

Note 9 : les produits de trésorerie

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	107,17	77,84	29,51
Intérêts sur opérations à vue	40,37	10,33	4,71
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	40,37	8,69	4,43
Intérêts sur prêts	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	0,00	1,64	0,28
Intérêts sur opérations à terme	1,37	47,75	14,48
Intérêts sur prêts en euros	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur prêts en devises	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	1,37	47,75	14,48
Autres intérêts	65,43	19,76	10,32
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1,04	10,83	12,28
Intérêts sur titres à revenu fixe	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur titres d'Etat	1,04	10,83	12,28
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	492,53	229,41	309,00
Amortissement des primes d'émission	108,72	64,03	51,56
Solde en bénéfice des opérations de couvertures	383,81	165,38	257,44
Gain sur rachat de titres émis	0,00	0,00	0,00
TOTAL	600,74	318,08	350,79

Les produits de trésorerie s'élèvent à 600,74 millions d'euros et correspondent :

- au solde en bénéfice des opérations de couverture (383,81 millions d'euros) ;
- aux intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit (107,17 millions d'euros) dont les intérêts sur les comptes bancaires (40,37 millions d'euros) ;
- à l'amortissement des primes d'émission des emprunts émis (108,72 millions d'euros) ;
- aux intérêts sur titres à revenu fixe (1,04 millions d'euros).

Note 10 : le coût de l'endettement

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	57,56	152,85	11,04
Intérêts sur dettes à vue	0,11	0,06	0,04
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0,11	0,05	0,03
Intérêts sur emprunts au jour le jour	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	0,00	0,01	0,01
Intérêts sur dettes à terme	40,65	12,30	0,22
Intérêts sur emprunt CDC (transfert de dette)	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur crédit multi-devises	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	0,09	0,40	0,17
Intérêts sur placements privés	40,56	11,90	0,05
Autres intérêts et charges assimilées	16,80	140,49	10,78
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	4 560,21	3 896,74	3 336,15
Charges sur dettes constituées par des titres	4 560,21	3 896,74	3 336,15
Intérêts sur titres de créances négociables émis en euros	108,52	50,63	2,94
Intérêts sur titres de créances négociables émis en devises	172,93	105,11	24,85
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en euros	3 186,95	2 665,72	2 334,51
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en devises	808,81	730,94	753,05
Autres charges sur dettes constituées par des titres	283,00	344,34	220,80
Autres intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00
COMMISSIONS	55,02	60,09	17,37
Commissions sur emprunts à terme auprès d'établissements de crédit	4,65	6,49	0,00
Commissions sur titres de créances négociables émis	7,44	11,18	2,75
Commissions sur emprunts obligataires	41,55	42,12	14,49
Autres commissions sur opérations sur titres	1,38	0,30	0,13
Autres commissions	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 672,79	4 109,68	3 364,56

Le coût de l'endettement qui s'élève à 4 672,79 millions d'euros est en augmentation de 13,70 % par rapport au 31 décembre 2011, il se décompose en :

- 4 560,21 millions d'euros de charges sur dettes ;
- 57,56 millions d'euros d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit (intérêts sur placements privés, titres donnés en pension livrée et appels de marges);
- 55,02 millions d'euros de commissions.

L'augmentation des intérêts et charges assimilées par rapport au 31 décembre 2011 est liée à l'augmentation de l'encours de dettes durant l'exercice, en partie compensé par la baisse des taux.

Note 11 : gain ou perte sur portefeuille de transaction

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
SOLDE DES OPERATIONS DE CHANGE	-0,37	-0,29	-0,28
Autres opérations de change	-0,37	-0,29	-0,28
TOTAL	-0,37	-0,29	-0,28

Conformément aux principes de présentation définis dans le règlement 2000-03 du CRC, les gains et les pertes sur instruments de couverture de taux et de change sont repris au niveau des « Autres intérêts et produits ou charges assimilés » (cf. note 9). Dans cette note, il ne s'agit que du solde des gains et pertes de change déterminé à l'occasion de l'évaluation périodique des comptes en devises non couverts.

Note 11 bis : gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0,00	0,00	0,00
Résultat net sur titres de placement	0,00	0,00	0,00

Les autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation recensent principalement d'une part, les produits et charges spécifiques institués par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 (CRDS, CSG, prélèvements sociaux sur les produits du patrimoine et les revenus de placement, versements du Fonds de réserve pour les retraites, vente de patrimoine immobilier et versements à l'Etat et à divers organismes de Sécurité sociale) et d'autre part, les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux dépréciations sur les immobilisations.

Note 12 : les recettes de CRDS

Cette note précise les recettes de CRDS affectées à la CADES par l'article 6 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996, après déduction des frais d'assiette et de recouvrement ainsi que des pertes sur la créance de CRDS (admission en non-valeur, remises gracieuses, annulation et abandons de créance) :

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
RECETTES CRDS NETTES (article 6)	6 566,50	6 290,29	5 962,56
Recettes CRDS sur traitements et salaires	5 720,53	5 577,75	5 278,07
Recettes CRDS sur patrimoine	264,02	242,13	230,95
Recettes CRDS sur produits de placement	438,36	326,96	321,86
Recettes CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	6,09	5,22	4,04
Recettes CRDS sur gains aux jeux	137,47	138,19	127,11
Recettes CRDS en exonération compensée (chèques transport, volontariat associatif)	0,03	0,04	0,53

Le montant de la CRDS, nette des frais de recouvrement, s'élève à 6 566,50 millions d'euros.

La CRDS sur les salaires et traitements (circuit de l'ACOSS essentiellement) représente 87,12 % du montant global. Le reste de la CRDS, recouvré par le réseau de la direction générale des finances publiques est prélevé principalement sur le capital (patrimoine et produits de placements) pour 10,70 % et sur les jeux et métaux précieux pour 2,18 %.

Les remboursements de créances liquidées antérieurement au 31 décembre 1999 au titre des règlements communautaires de la CEE et des accords bilatéraux de Sécurité sociale reçus des pays étrangers sont reversés à partir du 31 décembre 1997 par la CNAMTS à la CADES si ce reversement n'aggrave pas ou ne crée pas de déficit à la CNAMTS. Compte tenu des déficits de la CNAMTS de 1998 à 2011, les 216,77 millions d'euros recouvrés pendant ces exercices n'ont pas été reversés à la CADES.

Depuis la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 aucun excédent de la Sécurité sociale (branche maladie) n'a été constaté.

Note 12-bis

Le tableau qui suit retrace la ventilation des produits et des charges liés à la CRDS.

en millions d'euros

PRODUITS LIES A LA CRDS :	(I)	CHARGES LIEES A LA CRDS :	(II)	Recettes nettes = I - II
CRDS sur traitements et salaires	5 775,28	Admission en non valeur, abandons et gannulations de créance, remises gracieuses	26,11	5 720,53
		Frais d'assiette et de recouvrement	28,64	ŕ
CRDS sur patrimoine	275,30) Frais d'assiette et de recouvrement	11,28	264,02
CRDS sur produits de placement	440,56	6 Frais d'assiette et de recouvrement	2,20	438,36
CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	6,12	2 Frais d'assiette et de recouvrement	0,03	6,09
CRDS sur gains aux jeux	138,16	5 Frais d'assiette et de recouvrement	0,69	137,47
CRDS en exonération compensée (chèques transport, volontariat associatif)	0,03	3	0,00	0,03
Reprises de provisions sur restes à recouvrer de CRDS	0,41 Dotations aux provisions sur restes à recouvrer de CRDS		25,43	-25,02
TOTAL	6 635,80	5 TOTAL	94,38	6 541,48

Note 12-1: les recettes de CSG

La contribution sociale généralisée (CSG) est une ressource affectée à la CADES à hauteur de 0,48 % pour la CSG sur les revenus d'activité et de remplacement, sur les revenus du patrimoine et les produits de placement assujettis et à 0,28 % pour la CSG sur les gains aux jeux ; depuis le 1^{er} janvier 2011.

Elle est assise sur une base identique à celle de la CRDS (hors vente de métaux précieux et de bijoux).

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
RECETTES CSG NETTES (article 6)	5 770,15	5 546,62	2 262,64
Recettes CSG sur traitements et salaires	5 154,88	4 956,38	2 035,38
Recettes CSG sur patrimoine	251,61	230,48	91,70
Recettes CSG sur produits de placement	354,75	352,54	131,15
Recettes CSG sur gains aux jeux	8,88	7,19	4,20
Recettes CSG en exonération compensée	0,03	0,03	0,21

Le montant de la CSG, nette des frais de recouvrement, s'élève à 5 770,15 millions d'euros.

La CSG sur les salaires et traitements (circuit de l'ACOSS essentiellement) représente 89,34 % du montant global. Le reste de la CSG, recouvré par le réseau de la direction générale des finances publiques est prélevé principalement sur les produits de placements (6,15 %).

Note 12-1 bis

Le tableau suivant retrace la ventilation des produits et des charges liés à la CSG.

en millions d'euros

PRODUITS LIES A LA CSG:	(I)	CHARGES LIEES A LA CSG:	(II)	Recettes nettes = I - II
CSG sur traitements et salaires	5 189,25	Admission en non valeur, abandons et annulations de créance, remises gracieuses	8,72	5 154,88
		Frais d'assiette et de recouvrement	25,65	,
CSG sur patrimoine	262,36	5 Frais d'assiette et de recouvrement	10,75	251,61
CSG sur produits de placement	356,53	3 Frais d'assiette et de recouvrement	1,78	354,75
CSG sur gains aux jeux	8,92	2 Frais d'assiette et de recouvrement	0,04	8,88
CSG en exonération compensée	0,03	3	0,00	0,03
Reprises de provisions sur restes à recouvrer de CSG	0,08	Dotations aux provisions sur restes à recouvrer de CSG	40,52	-40,44
TOTAL	5 817,17	7 TOTAL	87,46	5 729,71

Note 12-2 : les prélèvements sociaux sur les produits du patrimoine et les revenus de placement

Les prélèvements sociaux sur les produits du patrimoine et les revenus de placement fixés sont une nouvelle ressource affectée à la CADES à compter du 1^{er} janvier 2011, par la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 (articles 245-14 et 245-15 du Code de la Sécurité sociale). La CADES reçoit une fraction de 1,3 % de ces prélèvements dont le taux est fixé à 5,4 % à compter du 1^{er} janvier 2012.

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
RECETTES PRELEVEMENTS SOCIAUX NETTES	1 653,11	1 575,91	0,00
Prélèvements sociaux sur produits du patrimoine	681,44	624,26	0,00
Prélèvements sociaux sur revenus de placement	971,67	951,65	0,00

Note 12-2 bis

Le tableau suivant retrace la ventilation des produits et des charges liés aux prélèvements sociaux sur les produits du patrimoine et les revenus de placement.

en millions d'euros

PRODUITS LIES AUX PRELEVEMENTS SOCIAUX	(I)	CHARGES LIEES AUX PRELEVEMENTS SOCIAUX	(II)	Recettes nettes = I - II
	Frais d'assiette et de recouvrement		3,55	681,44
Prélèvements sociaux sur produits du patrimoine		Admission en non valeur, abandons et annulations de créances, remises gracieuses	25,56	
Prélèvements sociaux sur revenus de placement	976,55 Frais d'assiette et de recouvrement		4,88	971,67
Reprises de provisions sur restes à recouvrer	:	Ootations aux provisions sur restes à recouvrer	0,00	0,00
TOTAL	1 687,10	TOTAL	33,99	1 653,11

Note 12-3 : les versements du Fonds de réserve pour les retraites (FRR)

Le Fonds de réserve pour les retraites a versé 2,10 milliards d'euros le 25 avril 2012 au titre de l'année 2012.

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
RECETTES FONDS DE RESERVE POUR LES RETRAITES	2 100,00	2 100,00	0,00
Recettes exercice en cours	2 100,00	2 100,00	0,00

Note 13 : les charges générales d'exploitation

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
FRAIS DE PERSONNEL	1,03	1,00	0,89
Salaires et traitements	0,74	0,72	0,64
Charges sociales	0,29	0,28	0,25
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	1,98	1,89	1,61
Impôts et taxes	0,09	0,09	0,08
Services extérieurs	1,89	1,80	1,53
TOTAL	3,01	2,89	2,50

Les charges générales d'exploitation correspondent à l'exécution du budget administratif hors acquisition et amortissements des immobilisations (cf. note 2). Elles sont en augmentation de 4,15 % par rapport au 31 décembre 2011.

Tableau des emplois pourvus au 31 décembre 2012

Agents non titulaires de droit public :

- 1 responsable principal des opérations de marché (cadre A),
- 1 responsable adjoint des opérations de marché (cadre A),
- 2 opérateurs de marchés (cadre A),
- 1 stratégiste en adossement actif-passif (cadre A),
- 1 responsable principal des opérations de post-marché (cadre A),
- 1 responsable adjoint des opérations de post-marché (cadre A),
- 1 secrétaire bilingue de direction (cadre C).

Agents titulaires de l'Etat:

- 1 responsable du secrétariat général (cadre A),
- 1 responsable administratif (cadre A).

Note 13 bis : le patrimoine immobilier et sa gestion

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Produits liés au patrimoine immobilier	0,18	0,43	-
Cession des immeubles	-	-	-
Produits des loyers	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Reprise de provisions	0,18	0,43	-
Charges liées au patrimoine immobilier	0,05	0,01	-
Frais de vente d'immeuble	-	-	-
Variation de stock	-	-	-
Charges de personnel	-	-	-
Services extérieurs	-	0,01	-
Impôts	-	-	-
Charges exceptionnelles	0,05	-	-
Dotation aux provisions	-	-	-

La totalité des immeubles transférés le 1^{er} janvier 2000 à la CADES a été cédée au cours des trois années qui ont suivi. La CADES gère depuis 2007 les opérations résiduelles liées à la cession des derniers immeubles et notamment les contentieux.

Note 14: les autres charges d'exploitation non bancaire

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Versement à l'Etat	-	-	-
Versements à la Sécurité Sociale	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Note 15: les produits exceptionnels

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Prescriptions de dettes sur budget administratif	0,06	0,13	-
Prescriptions de dettes sur budget de financement	0,12	0,46	-
Autres produits exceptionnels	-	-	-
TOTAL	0,18	0,59	-

Les produits exceptionnels correspondent à des prescriptions de charges à payer sur le budget administratif et sur le budget de financement (essentiellement des commissions sur papiers commerciaux).

LE HORS BILAN

Le hors bilan publiable présente les engagements selon leur sens « donnés » ou « reçus » (engagements de financement, de garantie, sur titres). Cependant, certains engagements ne sont pas pris en compte. Il en va ainsi des engagements relatifs aux opérations en devises et sur instruments financiers à terme. Les informations relatives à ces engagements sont retracées dans les notes 16 à 17.

Note 16 : les opérations en devises

	Au 31/12/	2012	Au 31/12/2	2011	Au 31/12/2	2010
en millions d'euros	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
OPERATIONS A TERME : Financements en devises	40 098,22	-	53 772,58	-	34 197,24	
Opérations de couverture négociées de gré à gré						
Change à terme contre euros	5 363,50	-	20 887,66	-	8 425,44	
< 1 an	5 363,50	-	20 887,66	-	8 425,44	
de 1 à 5 ans	-	-	-	-	-	
> 5 ans	-	-	-	-	-	
Swaps de devises contre euros	34 734,72	-	32 884,92	-	25 771,80	
< 1 an	6 637,82	-	7 602,27	-	7 953,50	
de 1 à 5 ans	25 340,34	-	23 019,15	-	15 264,00	
> 5 ans	2 756,56	-	2 263,50	-	2 554,30	
OPERATIONS A TERME :						
Engagements de financements reçus en devises	-	-	-	-	-	
Opérations de couverture négociées de gré à gré						
Change à terme contre euros	-	-	-	-	-	
< 1 an	_	-	-	-	-	
de 1 à 5 ans	-	-	-	-	-	
Swaps de devises contre euros	-	-	-	-	-	
< 1 an	-	-	-	-	-	
de 1 à 5 ans	-	-	-	-	-	
> 5 ans	_	-	_	_	-	

Le change à terme contre euros correspond aux achats à terme mis en place pour la couverture des papiers commerciaux en devises. La diminution de l'encours de 25,43 % au 31 décembre 2012 par rapport au 31 décembre 2011, est due en partie à la diminution de l'endettement.

L'augmentation du niveau des swaps de devises contre euros s'explique par la hausse des émissions des EMTN en devises.

Note 17 : les marchés à terme d'instruments financiers

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET			
Marchés organisés et assimilés	-	-	-
Opérations fermes de couverture	-	-	-
Contrats Euro Bobl Future (5 ans)	-	-	-
Contrats Euro Bund Future (10 ans)	-	-	-
Autres opérations fermes	-	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-	-
Gré à gré	9 730,19	12 926,38	17 496,71
Opérations fermes de couverture			
. Echanges de taux en euros	9 730,19	12 823,42	17 496,71
. Micro-couverture	9 161,81	12 161,66	16 306,57
< 1 an	3 501,24	4 280,86	6 708,91
de 1 à 5 ans	4 459,73	6 325,26	8 042,12
> 5 ans	1 200,84	1 555,54	1 555,54
. Macro-couverture	568,38	661,76	1 190,14
< 1 an	568,38	50,00	435,00
de 1 à 5 ans	-	611,76	755,14
> 5 ans	-	-	-
. Position isolée	-	-	-
< 1 an	-	-	-
de 1 à 5 ans	-	-	-
> 5 ans	-	-	-
. Echanges de taux en devises	-	102,96	-
. Micro-couverture	-	102,96	-
< 1 an	-	102,96	-
de 1 à 5 ans	-	-	-
> 5 ans		-	

Au 31 décembre 2012, les instruments de taux d'intérêts se composent de :

- 568,38 millions d'euros de swaps de macro-couverture indexés sur l'inflation, deux swaps étant arrivés à échéance ;
- 9 161,81 millions d'euros de swaps de micro-couverture dont 2 331 millions de swaps annulables.

En 2007 et 2008, la CADES a négocié des swaps sur lesquels elle reçoit l'euribor 3 mois-marge et paye un taux fixe. Ces swaps sont annulables par les contreparties 6 mois après le début de l'opération puis tous les 3 mois.

Ces swaps annulables, opérations de micro couverture, permettent de transformer des opérations structurées à taux révisable préalablement négociées par la CADES en opérations à taux fixe au moins pour 6 mois. Ils sont donc strictement adossés individuellement à des swaps faisant déjà partie du portefeuille de la CADES. Si les swaps sont annulés, la CADES revient à son niveau initial de refinancement.

Ces contrats d'échanges ont été autorisés par le conseil d'administration du 28 novembre 2007. Ils sont qualifiés d'opérations de couvertures affectées (catégorie b – règlements n° 90-15 et 88-02) conformément à la règlementation bancaire.

en millions d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
Engagements reçus			
D'établissements de crédit :			
. Lignes de trésorerie	700,00	700,00	700,00
. Lignes de crédit multidevises	-	-	-
. Lignes de crédit en billets de trésorerie	2 000,00	5 000,00	-
. Lignes de crédit	-	9 000,00	-
Divers:			
. Fonds de réserve pour les retraites	25 200,00	27 300,00	29 400,00
. Emprunts	-	-	-
. Papiers commerciaux et mises en pension	-	81,98	=
Engagements donnés			
Versement à l'Etat	-	-	-
Versement aux organismes de sécurité sociale	-	-	-
. Première reprise de dette prévue par LFSS 2011	5 780,55	2 700,00	68 000,00
. Deuxième reprise de dette prévue par LFSS 2011	52 271,40	62 000,00	62 000,00
Engagements de financement donnés : prises en pension	584,76	69,04	-

Les engagements reçus se composent de :

- quatre lignes de trésorerie à tirage tardif (back up) pour 700 millions d'euros annulables par la contrepartie bancaire avec un préavis de 30 jours ;
- une ligne bilatérale d'achat de papier commercial émis par la CADES pour un montant total de 2 milliards à échéance du 23 août 2013 ;
- des versements du Fonds de réserve pour les retraites pour un montant total de 25,2 milliards d'euros correspondant aux versements annuels de 2,1 milliards d'euros de 2013 à 2024, prévus par la Loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la Sécurité sociale pour 2011.

Les engagements donnés comprennent :

- les reprises de dettes prévues par la Loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la Sécurité sociale pour 2011, à savoir :
 - le solde de 5,78 milliards d'euros sur les 68 milliards d'euros prévus pour les déficits 2009 et 2010 des trois branches « Maladie, maternité, invalidité et décès », « Vieillesse et veuvage » et « Famille » et pour le déficit prévisionnel 2011 des deux branches « Maladie, maternité, invalidité et décès » et « Famille ».
 - Ce solde de 5,78 milliards d'euros correspond à la différence entre le montant maximal de reprises prévu par la Loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 (68 milliards d'euros), les versements effectués par la CADES (65,30 milliards d'euros) et la régularisation en faveur de la CADES (3,08 milliards d'euros).
 - Au 31 décembre 2012, le montant des déficits pour l'année 2011 restant un montant provisoire et non arrêté, ce solde reste comptabilisé en engagements donnés.
 - le solde de 52,27 milliards d'euros prévus pour les déficits des exercices 2011 à 2018 du régime « Vieillesse et veuvage » (branche 3), dans la limite de 62 milliards sur la période et dans la limite de 10 milliards par an. Ces versements interviendront au plus tard le 30 juin de chaque année à compter de 2012.

- L'ensemble des versements 2012 prévu par le décret n° 2012-329 du 7 mars 2012 a été réalisé au cours du premier semestre.
- Six contrats de pension livrée contractés le 28 décembre 2012 en date de valeur du 2 janvier 2013 pour un montant de 584,76 millions d'euros.

BILAN SYNTHETIQUE AU 31/12/2012	en millions d'euros
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR au 01/01/2012	-149 594,02
BENEFICE AU 31/12/2012	11 949,07
DOTATION EN IMMEUBLES	181,22
DETTE RESTANT A REMBOURSER au 31/12/2012	-137 463,72
Représentée par :	
- des passifs externes contractés	
.dettes financières < 1 an	32 618,92
.dettes financières > 1 an	113 793,40
comptes de régularisation passif et divers	2 963,94
- déduction faite des actifs détenus	
placements financiers	8 643,36
.comptes de régularisation actif et divers	3 269,18
COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31/12/2012	en millions d'euros
PRODUIT NET CRDS, CSG ET PRELEVEMENTS SOCIAUX	13 924,30
PRODUIT NET DU FRR	2 100,00
REVENU NET DES IMMEUBLES	0,13
Charges d'intérêts	-4 617,77
Commissions	-55,09
Produits d'intérêts	600,38
RESULTAT FINANCIER	-4 072,48
Frais généraux d'exploitation	-3,06
EXCEDENT D'EXPLOITATION	11 948,89
Versement à l'Etat	0,00
Produits exceptionnels	0,18
BENEFICE AU 31/12/2012	11 949,07

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

La CADES présente ci-après une information en valeur de marché, comparant l'endettement en valeur de remboursement à l'arrêté comptable au 31 décembre 2012 et l'endettement en valeur de marché.

L'endettement en valeur de remboursement à l'arrêté comptable est égal à la somme des agrégats suivants :

- a. nominal des emprunts à taux fixe, révisable ou variable en euros ;
- b. nominal de la jambe en euros, à taux fixe, révisable ou variable des swaps de base transformant parfaitement les emprunts en devises en emprunts en euros ;
- c. nominal couru des obligations indexées sur l'inflation au 31 décembre 2012.
- d. les intérêts courus non échus sont exclus de l'endettement en valeur de remboursement.

L'endettement en valeur de remboursement à l'échéance est égal à la somme des agrégats suivants :

- a. nominal des emprunts à taux fixe, révisable ou variable en euros.
- b. nominal de la jambe en euros, à taux fixe, révisable ou variable des swaps de base transformant parfaitement les emprunts en devises en emprunts en euros.
- c. nominal projeté à terminaison des obligations indexées sur l'inflation.
- d. valeur de marché des swaps de macro-couverture.

L'endettement en valeur de marché est égal à la somme des agrégats suivants :

- a. valeur des emprunts obligataires à taux fixe et indexés sur l'inflation déterminée à partir d'un cours moyen constaté sur le marché au 31 décembre 2012.
- b. valeur des titres émis non cotés obtenue par l'utilisation d'une courbe zéro coupon CADES au 31 décembre 2012. Les options incluses dans certains de ces titres sont valorisées selon un modèle interne s'appuyant sur un logiciel de valorisation standard développé et commercialisé par un fournisseur externe.
- c. valeur des dérivés utilisés pour la transformation d'une partie de l'endettement en micro-couverture. Les options incluses dans certains de ces instruments sont valorisées selon le même modèle interne.
- d. valeur des dérivés de macro-couverture.
- e. valeur actualisée au 31 décembre 2012 du collatéral, des pensions livrées et des soldes bancaires.

En millions d'euros	ENDETTEMENT EN VALEUR DE REMBOURSEMENT		ENDETTEMENT EN VALEUR DE MARCHE	VALEUR DE MARCHE DES OPERATIONS DE COUVERTURE
	A L'ECHEANCE	A L'ARRETE COMPTABLE DU 31/12/2012	AU 31/12/2012	AU 31/12/2012
< A 1 AN	24 056,84	24 028,60	24 514,01	205,87
DE 1 A 5 ANS	58 578,03	58 366,45	62 050,57	1 204,81
> A 5 ANS	56 608,26	54 609,61	63 768,48	386,73
SWAPS	-17,83	0,00	-17,83	17,83
TOTAL	139 225,31	137 004,65	150 315,23	1 815,24
TAUX REVISABLE	35 595,96	33 119,52	36 010,04	1 401,79
TAUX INDEXE	17 235,29	14 993,33	16 808,61	0,00
TAUX FIXE	86 411,89	88 891,81	97 514,41	395,62
SWAPS	-17,83	0,00	-17,83	17,83
TOTAL	139 225,31	137 004,65	150 315,23	1 815,24

Comparée aux exercices antérieurs, la structure de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître une augmentation de l'endettement à moyen et long terme, et une forte diminution de l'endettement à court terme :

Endettement	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
A court terme (< 1 an)	17,54%	28,95%	7,67%
A moyen terme	42,60%	38,22%	47,93%
A long terme (> 5 ans)	39,86%	32,83%	44,40%

La structure des émissions au 31 décembre 2012 reflète la stabilité de la répartition de l'endettement en devises et en euros en 2012:

Endettement	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
En devise	33,09%	33,00%	34,24%
En euros	66,91%	67,00%	65,76%

Dans le dernier tableau ci-dessous, la structure de la dette après couverture montre l'augmentation des émissions en taux fixe aux dépens des émissions en taux révisable par rapport à l'année 2011 :

Endettement	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Taux révisable	24,18%	36,45%	8,12%
Taux indexé	10,94%	9,78%	12,98%
Taux fixe	64,88%	53,77%	78,90%

Eléments explicatifs sur les écarts de l'endettement en valeur de remboursement:

L'écart entre l'endettement en valeur de marché et l'endettement comptable est lié aux éléments suivants :

- la valeur de marché des emprunts à taux fixe a augmenté en raison de la baisse des taux ;
- en valeur de marché, il est tenu compte des coupons futurs actualisés alors que la valeur de remboursement est pied de coupon ;
- le résultat des swaps de macro-couverture et des swaps d'inflation impacte la valeur de marché quel que soit son sens.

Les éléments présentés dans cet exercice à titre d'information recouvrent un périmètre significatif de l'activité principale de la CADES, qui est de rembourser au mieux sa dette contractée sur les marchés financiers.